L'ABEILLE.

Journal officiel ... du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, ... de la Première et de la ... Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

... MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1837.

Sur les mesures de salubrité et sur les secours à porter aux indigens.

La mesure prise par le Conseil de la Première Municipalité, pour faire un emploi de chaux convenable dans les ruisseaux de la ville, ne saurait offrir que de bons résultats, en tant qu'elle sera exécutée avec discernement; et c'est principalement dans les rues dans lesquelles la pente est peu sensible, et où les eaux sont stagnantes, que cette disposition sera la plus utile. Mais elle serait de peu d'effet, si l'attention des commissaires de police ne se portait sur l'intérieur des cours, où la propreté, ainsi que dans nombre d'allées et de corridors, est loin d'être satisfaisante. Les ordonnances de police sont formelles à cet égard, et les rigoles des éviers devraient être journellement nettoyées par les habitans. Cependant des odeurs pestilentielles s'élèvent de ces petits cloaques, dont nos rues sont si maladroitement sillonnées; et, si par fois on voit quelques esclaves en en enlever la fange pour l'étaler dans la rue, c'est toujours sans arrosement suffisant; de sorte que les miasmes qui s'élèvent à intervalles différens, tiennent l'air atmosphérique dans une continuelle pestilence. Il est temps et grand temps que les sages ordonnances du Conseil ne soient pas éludées, et que les commissaires de police se veuillent pénétrer de l'importance de leurs fonctions! Il est une question à poser; c'est à savoir si ce sont des places de faveur que l'on a prétendu instituer, ou des emplois utiles? Il semblerait que la multiplicité des devoirs imposés à ces agens de l'autorité municipale ne peuvent excéder leurs facultés; et avec un peu de zèle et de méthode, rien ne saurait entraver l'exécution des ordonnances, si ce n'est la coupable condescendance de la plupart d'entre eux qui craignent de rappeler tout homme influent à l'exécution des lois et des ordonnances. Ils ne sentent pas que cette sorte d'adulation rend infructueuses toutes les mesures de salut public, et que ceux qu'ils ménagent ainsi ne leur en tiennent aucun compte!

Mais, laissons de côté les causes d'une inertie à laquelle il est temps de remédier. Persuadons nous qu'à l'instant où les autorités et les citoyens rivalisent de ... pour atténuer les fatals effets d'une épidémie ... sévère peut-être qu'aucune des précédentes; les ... publics chargés spécialement de veiller à ... tion des mesures de salubrité vont redoubler ... pour mériter à leur tour la reconnaissance de ... concitoyens. C'est par la sévérité seule qu'ils ... ont donner des preuves de leur zèle; c'est en ne ... ant ni les eaux sales et stagnantes dans les ... ni les cloaques dans les ruisseaux dont les ... ttes sont dans quelques endroits interrompues ... renversement des pierres des rigoles, ou par ... pourriture et le dérangement des pièces de bois, comme dans certaines rues de la Troisième Municipalité.

Les dispositions prises par le Conseil de la 1ère. Municipalité pour nommer des citoyens chargés de veiller aux soins à donner aux malades indigens, sont d'autant plus opportunes, que nous avons entendu citer de ces faits plus déplorables, et parmi les nombreux exemples des misères non secourues, on rapportait que sept personnes malades, ou moribondes, avaient été trouvées gisantes dans une même chambre; parmi lesquelles une mère mourante, tenant dans ses bras un enfant de 4 à 5 ans déjà mort! Grâce à la bienfaisante résolution adoptée sur la proposition de M. Préval, de si tristes scènes seront prévenues. Il est d'ailleurs consolant de voir à quel point notre clergé porte non seulement le zèle de son ministère; mais l'activité la plus charitable. Les secours les plus efficaces ont été portés par de respectables ecclésiastiques qui ont prouvé à une foule d'individus des moyens curatifs et des soins affectionnés. C'est dans ces momens de calamité, que l'on doit devoir apprécier les efforts réunis des autorités et des citoyens qui, chacuns dans leur sphère, ne perdent pas un instant de vue les maux qui affligent la ville et les moyens de les soulager. Que chacun ait donc l'œil ouvert sur les besoins des indigens afin que les indices convenables soient fournis aux citoyens que le maire honorera de son choix pour la surveillance des misères ignorées.

La lettre suivante, reçue hier, nous a été communiquée:

GALVESTON, le 31 août 1837.

Le 27 de ce mois, les goëlettes de guerre du Texas l'Invincible et le Brutus arrivèrent en dehors de nos passes, après une heureuse croisière, ayant fait sept prises qui sont toutes entrées dans les ports de notre république, sur lesquelles on a trouvé 150 mille piastres en espèces. Peu de temps après avoir jeté l'ancre, on eut en vue le brick Sam Houston, parti de la Nouvelle-Orléans pour Velasco, lequel se trouvait chassé par deux bricks de la flotille mexicaine, et qui malgré cela mouilla heureusement dans notre port. Nos deux goëlettes armées mirent aussitôt à la voile pour aller à la rencontre de l'ennemi, mais le Brutus s'échoua sur la barre, et l'Invincible parvint à leur faire virer de bord, après une vive canonnade. A son retour il perdit malheureusement son gouvernail et fut jeté sur la plage où il se trouve maintenant entièrement perdu. Les Mexicains n'ont pas été aperçus depuis cette affaire.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

Nous avons reçu par l'estafette arrivée hier, nos correspondances régulières du Nord. Le navire *United States*, arrivé de Liverpool à New-York, y a apporté des nouvelles du 8, et de Londres du 7.

La formation du nouveau parlement paraît attirer l'attention générale de la Grande Bretagne. Les détails contenus dans les derniers journaux donnent les résultats suivants:

Dans les bourgs anglais, les réformistes ont élu 193 membres, et les tories 148.

Dans les comtés anglais, les réformistes n'ont élu seulement que 36 membres, et les tories 88.

En Ecosse, les réformistes ont réélu 32 membres, et les tories 14

En Irlande, les réformistes ont réélu 21 membres, et les tories, 8.

Le nombre total des membres réélus par les réformistes dans les trois royaumes est de 282 contre 254 tories, ce qui donne une majorité aux ministres, de 23 membres.

Le Morning Herald, journal torie, du 7 août, dit que les conservateurs ont gagné dans les élections, comparativement au dernier parlement, 50 membres; ils en ont perdu 26, ce qui leur donne une majorité de 14. Les membres élus se composent de 252 ministériels, et de 234 tories.

O'Connell et Hume ont été réélus, contre leurs compétiteurs Hamilton et West.

Nous publions ci après les nouvelles d'Espagne; plusieurs dépêches avaient été reçues à Paris donnant quelques détails sur les derniers mouvemens de l'armée.

Les nouvelles télégraphiques reçues à Paris, sous la date de Bayonne du 3 août, annoncent l'arrivée de l'ambassadeur à Sarragosse des corps considérables de carlistes occupaient Muniesa, à dix lieues de Sarragosse. L'expédition de Zaratiegui et de Guergue était à Rovesa, et l'armée du général Escalera, se portait sur Soria.

Les nouvelles de Bordeaux du 6 annoncent que l'apparition de quelques bandes dans les environs de Huesca, faisait présumer que don Carlos se dirigeait vers Daroca; mais d'après une publication faite à Sarragosse le 30, ses forces se trouvaient le 28 à Cantaviega, Fortanellet Mirambel. Oraa occupait Camarillas et Aliaga, tandis que d'autres corps observaient le chemin qui conduit à Boyecte.

D'autres détails d'un jour plus récents de Bordeaux disent que le prétendant, après avoir indiqué et commencé sa marche vers Teruel, s'en était retourné dans la direction de Darocel. Les nouvelles de Sarragosse du 30 donnent comme certain que don Carlos se trouvait dans les environs de Ineza et de Motorte.

Les nouvelles du 29 de Madrid ne contiennent rien d'intéressant.

S'il faut s'en rapporter au Phare de Bayonne, il paraîtrait qu'un rapport mis en circulation annonçait qu'une division carliste de trois bataillons, sous les ordres de commandant Guergue, avait passé l'Ebre à Oria. Le brigadier-général Castañeda s'était mis à sa poursuite avec une force suffisante, prise dans la réserve de l'armée du Nord, et dont le vide devrait être rempli par trois bataillons qui avaient quitté St-Sébastien pour Santander trois jours auparavant.

L'expédition carliste, que l'on supposait avoir passé l'Ebre près de Agreda, consiste seulement en 3,000 hommes d'infanterie et 380 hommes de cavalerie.

La division de Gomez qui était près de Sarragosse, est composée de 2000 hommes et de 380 cavaliers. Don Carlos avait ordonné à toutes les bandes dispersées dans la ville d'avoir à se réunir à lui, sans en excepter celle de Fiera.

Le consul anglais à Bayonne avait reçu un courrier extraordinaire de Madrid portant des dépêches du 2 juillet. A cette époque la capitale jouissait de la tranquillité la plus parfaite. Le gouvernement avait expédié 800 L à St Sébastien, afin de retenir au service de l'Espagne une partie de la légion anglaise, et de les empêcher de s'embarquer pour l'Angleterre.

Les nouvelles de France n'offrent aucun intérêt. Le projet de la dissolution des chambres avait été discuté et décidé dans la négative. Les ministres sont satisfaits des forces qu'ils possèdent dans la chambre actuelle, et ne pensent qu'à convertir l'opposition pour ... Les doctrinaires ... élection, tandis que leur chef Guizot, ... est hors du cabinet. Chacun des partis espère dans l'avenir et dans le progrès des événements, comme les ... avantageux.

Le Journal du Havre contient quelques réflexions sur l'état des affaires sur cette place, où il y a eu tout dernièrement plusieurs ... qui ne sont ni des plus loyales ni des plus pacifiques. Parmi les papiers d'Antony Ferrand, dernièrement arrêté dans cette ville, on en trouva un qui contenait une certaine quantité d'assassin.

Un article publié dans la Gazette de Smyrne annonce qu'une difficulté sérieuse avait eu lieu entre le pacha d'Egypte et le consul anglais à Alexandrie, sur le refus du premier d'admettre le débarquement d'un navire qui arrivait de la Suède chargé de blé, sans payer de droits additionnels. Le consul fit observer au pacha que s'il persistait dans son opinion, il aurait ... une violation de ...

traité. On ... encore la conclusion de cette ... affaire.

En Angleterre, les nouvelles commerciales ... en plus favorables ... toujours des demandes ... et des négocians. Les ventes ... 6,500 balles.

A Londres, le marché monétaire n'avait éprouvé ... peu de changement; une grande exaltation ... néanmoins parmi les négocians, en relation d'affaires avec le commerce américain, qui attendaient avec la plus vive impatience l'arrivée du navire England qui se trouvait en dehors du *Holy Head*.

Les demandes pour les *Post Notes* de la Banque des Etats-Unis avaient été moins considérables le 7, malgré l'introduction nouvelle dans le marché, de petits billets; mais il n'était pas probable qu'on y fit de grandes transactions avant que l'on eût reçu d'une manière certaine les nouvelles des Etats-Unis, sur la solvabilité des négocians et sur la position dans laquelle se trouve placée la Banque des Etats-Unis.

Le vice-roi de Sicile a été assassiné à Palerme; le peuple était dans un état complet d'insurrection.

On parle en France du mariage de la princesse Marie avec le prince Alexandre de Wurtemberg. Ce prince, cousin du roi de Wurtemberg, était à Paris.

La réclamation de Madame la comtesse de Lipano, (dit le Journal du Hâvre) a été arrangée à l'amiable, moyennant une pension viagère de cent mille francs. C'est M. Molé qui a plaidé la cause de la veuve de Murat, dont la fortune était considérablement diminuée. Son fils, M. Achile Murat, auteur de quelques écrits d'économie politique fort estimés, habite les Etats Unis, où il exerce la profession d'avocat. M. Achile Murat, par sa conduite privée et ses talens, honore le nom qu'il porte, et supporte son exil avec dignité.

Les nouvelles de Bone du 14 juillet annoncent que "M. le maréchal-de-camp Trézel a reçu une lettre de S. A. R. le duc de Nemours, qui lui annonce que dans le mois de septembre *il aura le plaisir d'aller venger l'insulte faite aux armes françaises dans la dernière expédition.*

Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 6 Septembre 1837.

LETTRE III.

Mon cher Monsieur,

J'espère que vous aurez reçu le message à temps; trois exemplaires vous en ont été adressés par l'Estafette. C'est un document vraiment remarquable. Il parle aux fermiers et aux artisans de notre pays et ses paroles pourraient réveiller les morts. Avec quelle puissance le Président anéantit le tissu d'argumens qui a jusqu'ici fait toute la force du système de banque et ridiculise l'idée de faire intervenir le gouvernement pour régler le change à l'intérieur. Comme ce thème favori des whigs se trouve renversé par cette courte phrase: "Il est vrai que la constitution autorise le gouvernement à régler, par une loi, le commerce entre les Etats, et à fixer le titre des monnaies d'or et d'argent, comme moyen de change; mais il ne lui appartient pas d'assister les individus à opérer le transfert de leurs fonds, autrement que par les facilités qu'offre le département des postes. On pourrait avec autant de justice lui demander de pourvoir au transport des marchandises." Le message expose avec tant de force et de clarté les avantages d'une circulation métallique, les dangers d'une émission excessive de papier et l'absurdité de vouloir faire du gouvernement un associé commanditaire de maisons de banque, qu'il me semble vraiment impossible que ses paroles n'ouvrent pas les yeux de l'homme le plus ignorant ou le plus aveuglé par ses préjugés.

J'ai entendu des hommes de tous les partis louer le style du message, le calme plein de réserve qui domine la discussion de sujets aussi intéressans au milieu d'une agitation toujours croissante, et l'aisance avec laquelle les questions les plus épineuses y sont traitées. Je serai cruellement désappointé si ce beau discours n'éveille pas la démocratie, comme le son d'une trompette au milieu du sommeil.

Pendant toute la séance d'hier, après la lecture du message, la Chambre des Représentans s'est occupée, sans succès de l'élection d'un imprimeur. Il paraît qu'il y a environ vingt membres qui ont été rangés de la majorité démocratique, parce qu'ils ont pris ombrage de quelque article publié dans les colonnes du *Globe*. J'ai l'espérance toute fois que les éditeurs de ce journal seront réélus. Je pense que le résultat du scrutin sera connu aujourd'hui.

Les membres du Congrès et le public sont si vivement préoccupés de la question de la circulation monétaire, qu'on n'entend pas parler d'autre chose. Il est impossible de former quelque conjecture sur les lois spéciales qui seront présentées pour faire face à la crise, avant que les comités des deux Chambres n'aient fait leur rapport et que les opinions ne soient plus franchement développées. Un fait cependant me paraît certain; c'est qu'il ne sera pas établi de banque nationale. La déclaration bien formelle du Président sur cette question est une garantie suffisante de ma prédiction. D'ailleurs la grande majorité des deux Chambres est entièrement opposée à ce projet.

Que penseront les directeurs de quelques unes de nos banques, à la Nouvelle-Orléans, des idées émises par le Président au sujet d'une loi générale sur la banqueroute également applicable aux corporations et aux maisons de banque? Cette suggestion est généralement approuvée. Elle a le mérite de l'à-propos. Il est probable qu'une loi, basée sur les principes établis dans le message, sera bientôt adoptée par le Congrès. De cette manière, nous verrons disparaître les banques insolvables et nous aurons pour l'avenir une garantie que les autres ne se jetteront pas dans la même carrière de folie et d'imprévoyance.

M. Stein a quitté Washington hier, dans la matinée. Le gouvernement va mettre à exécution le projet pour creuser la passe à l'embouchure du Mississipi, en vertu de l'acte adopté l'hiver dernier. Deux machines à draguer sont construites à New-York. Quant à moi, je n'ai aucun espoir de cette méthode. La barre qui ferme le fleuve est trop étendue pour que de pareils moyens puissent la balayer. Je pense, avec M. Stein, que cent machines à draguer ne feraient qu'y perdre leur temps et l'argent du peuple. Le plan de cet ingénieur me paraît beaucoup plus simple et plus naturel; c'est aussi celui qui serait le moins dispendieux, en produisant un effet durable. L'emploi des machines à draguer a été adopté d'après l'avis du général Gratiot, commandant le corps du génie. Sans doute, le général n'a jamais vu l'embouchure du Mississipi. S'il l'a vu, ses idées sur cette question me paraissent encore plus extraordinaires et vraiment incompréhensibles. Quand sa méthode et ses machines à draguer auront coûté à la nation un demi million de piastres, sans avoir détruit la barre et rendu le Mississipi navigable pour les navires du port de 800 à 1200 tonneaux, il faudra en revenir au plan de M. Stein et encaisser tout le volume des eaux du fleuve dans une seule passe, afin de donner au courant la vitesse nécessaire pour balayer la barre au large.

Lorsque, le 4 août, j'ai franchi l'embouchure du fleuve, deux navires, calant de 14 à 15 pieds d'eau, attendaient à l'ancre de pouvoir passer sur la barre, où il n'y en avait que 12 pieds et demi. C'est là un événement de tous les jours. Quelquefois des bâtimens seront retenus à la Balise pendant plusieurs semaines, courant le danger de faire des avaries, d'échouer et de se perdre. Ce fait, je le dis à regret, est à la honte du gouvernement, qui souffre que le grand canal naturel de l'Ouest reste bloqué, tandis que le revenu de deux mois perçu dans le port de la Nouvelle-Orléans, suffirait amplement pour donner à l'embouchure du Mississipi vingt-cinq pieds de profondeur. On attend ici un comité de la Chambre de Commerce de votre ville, dont la mission est d'éclairer les fonctionnaires publics sur cette importante question. Ce comité arrivera trop tard. C'était il y a un an qu'il aurait dû venir, lorsque l'on agitait ce sujet et avant que le gouvernement n'adoptât l'emploi des machines à draguer. Cependant qu'il se présente, avec son président. Le secrétaire de la guerre, dans les attributions duquel rentre cette question, et le Congrès verront un échantillon du corps respectable des négocians et oublieront, je l'espère, leurs menaces de répandre le sang, si le président persistait à exiger que les droits de douane et les ports de lettres fussent payés en espèces.

4 heures moins un quart.

Le Sénat s'est ajourné de bonne heure sans avoir rien fait. Pendant toute la journée, la Chambre a voté au scrutin pour l'élection de son imprimeur. Les votes n'ont pas varié en nombre depuis hier. Quelques résolutions, offertes pour changer le mode employé par la Chambre pour ses travaux d'impression, ont été rejetées. Je n'ai pas le temps de m'assurer s'il y a eu un choix de fait; je ne le crois pas.

Agréez, &c. P. K. W.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

WASHINGTON, 7 Septembre 1837.

LETTRE No. IV

Monsieur,

La malle expresse part d'ici pour ... jours à quatre heures P. M. Mardi dernier ... quelques heures plus tôt à cause du message. Je fais mention de ces choses afin que vous voyez au cours des dates. Le Capitole est à peu près à un mille du bureau des postes, de sorte qu'à ... à quatre heures moins un quart, j'ai eu à peine le temps de jeter dans la malle.

Hier la Chambre a siégé jusqu'à une heure avancée du soir, et ne vint à aucune décision quant à l'élection de l'imprimeur. Mr. Allen, éditeur du Madisonian, obtint 54 voix dans un des tours de scrutin, renforcé qu'il était par une désertion considérable du parti whig. Son élection n'est pas improbable; on eut recours à plusieurs moyens pour différer l'élection afin de faire exécuter l'impression de la Chambre par contrat. Mais tout échoua. Quelques uns de ses moyens étaient absurdes, impraticables et illégaux. Le mode d'élection de l'imprimeur est déterminé par une résolution émanée des deux Chambres et approuvée par le Président et conséquemment ne peut être abrogée que par une autre résolution adoptée dans la même forme. Cependant une résolution pour adopter un nouveau mode par la Chambre fut discutée avec chaleur et soutenue du vote de plusieurs membres. Vous seriez vraiment étonné de voir avec combien peu de dignité on conduit les affaires publiques dans la Chambre des Représentans. Il y a eu plus de dévergondage dans la discussion, plus d'indécence dans la tenue et moins de cette régularité qui doit caractériser une assemblée délibérante, pendant les trois derniers jours que j'ai assisté aux débats de la Chambre des Représentans, que je n'en avais vu dans la Législature de la Louisiane depuis notre organisation en gouvernement d'Etat. Mr. Wise, de la Virginie, ne parle, il me semble, que pour vomir sa bile; il est naturel qu'il s'attire de vertes répliques. Hier, M. Gholson, du Mississipi répondit avec ... invectives ... du Sud ... Mais son élocution quoique animée est pure, ... chaste. Lui et Wise déclament contre ... corruption de la presse démocratique du pays. En ... M. Gholson ... les presses ... qui avaient été achetées ... Union, ... dit-il, qui ne ... la recherche d'une ... pouvait être témoin pendant trois jours de quelle manière désordonnée les représentans disposent de leur temps; il me semble que le système des mots de Bonaparte prendrait faveur. Les trois premiers jours d'une session appelée pour les affaires du peuple dans une crise aussi palpitante d'intérêt, ont été honteusement sacrifiées, aux avides prédilections et aux animosités des membres de la Chambre des Représentans contre deux ou trois publicistes. Les intérêts de la nation n'entrent pour rien dans cette querelle de compérage.—Les représentans sont élus par le peuple pour veiller aux intérêts nationaux et non pour établir les prétentions de quelques individus au patronage de la Chambre. La plaie incurable dans les deux chambres est la manie de parler, et les non-sens dégoûtans et nauséabondes proférés par des hommes revêtus des fonctions graves de législateurs passent toute croyance. Il y a un nombre d'individus qui commandent le respect par leurs talens et leur éloquence, mais ils ne peuvent pas être toujours à la tribune, et ces hommes d'un mérite réel, semblent par instinct reculer de dégoût, plutot que d'en venir aux mains avec les bavards orduriers qui les entourent. Le privilège de parler est sacré sans doute, et qui dit que l'on doit priver du bouclier celui qui a droit de se défendre. Je me hazarde à dire, cependant, et sans crainte de réfutation, que l'excès de bavardage dans les salles du Congrès, est la source de cette législation faible et nuisible qui fait le malheur du pays.

Je vous ai dit dans une de mes lettres précédentes que le général P. F. Smith était ici. Etant à Philadelphie auprès de son père, il reçut du secrétaire de la guerre l'invitation de se rendre à Washington; il résulte des conférences entre ces messieurs, que le général Smith est autorisé à lever dans l'Etat de la Louisiane, un corps de volontaires pour servir dans la campagne de la Floride qui doit s'ouvrir cet hiver. Les Louisianais qui sont ici sont justement fiers de cette justice rendue par l'Exécutif National aux qualités militaires transcendantes d'un officier, notre concitoyen distingué et son patriotisme. Le corps à recruter doit former une brigade, de deux régimens, les officiers nommés d'après le mode observé dans les levées de volontaires; le terme de service sera d'un an, à moins qu'il ne soit licencié plus tôt. Je tiens de bonne source que les armes, bagages, munitions, accoutremens et autres choses nécessaires sont déjà prêts, et qu'à mesure que les hommes seront recrutés, on les dirigera aux environs de Pensacola et de Tampa-Bay ou sur d'autres points salubres à l'abri de l'atmosphère délétère de la Nouvelle-Orléans. On a pourvu abondamment aux transports. Une quantité plus que suffisante de chariots, de mules et de chevaux sont prêts à transporter les provisions, munitions du point du départ à la scène d'action. Dans le même but on a construit un grand nombre de bateaux plats. On pourvoira ainsi aux besoins des malades et des blessés avec autant de promptitude et d'efficacité que s'ils étaient dans les hôpitaux de notre ville. L'armée ne sera pas, comme dans la dernière campagne, placée dans l'alternative douloureuse d'abandonner les malades et les blessés sur la terre nue à la merci de féroces ennemis, ou d'être, pour sa propre sûreté, retardée dans sa marche.

Pour parer aux malheurs qui pourraient subvenir par manque de transport, on s'est pourvu d'un grand nombre de chariots couverts et de litières. Il faut espérer que cet appel fait par le Pouvoir Exécutif au courage des fils de la Louisiane, trouvera un écho dans leurs cœurs généreux et digne de leur haute renommée. J'ai appris de la même source à laquelle j'ai fait allusion, qu'un corps de volontaires du Kentucky a offert ses services et qu'une offre semblable a été faite par un autre Etat. Il est glorieux pour le général Smith et la population Louisianaise que la préférence ait été donnée à un corps sous ses ordres, levé dans notre Etat. La distance qui sépare les braves qui ont offert leurs services, de leur point de départ au lieu de l'action, et les difficultés et les délais qui devaient en résulter inévitablement, ont sans doute porté à refuser leur offre. D'un autre côté, l'expérience acquise du général Smith dans le mode de guerre des Séminoles, sa connaissance du terrain, et sa haute réputation si bien méritée comme militaire; l'espérance qu'un grand nombre des braves qui avaient servi sous lui l'hiver dernier se rallieraient à son drapeau, et l'aptitude que les enfans de la Louisiane généralement portent aux opérations dans des pays semblables à ceux des Séminoles, ont certainement eu de l'influence sur l'exécutif, quand dans son choix, il a donné la préférence à *nos hommes*. Tout le temps qui s'est écoulé depuis la suspension des hostilités de la part des Indiens en mars dernier, a été mis à profit par le général Jessup et le département de la guerre pour se procurer une force capable d'écraser l'ennemi au premier choc, ainsi que les moyens d'assurer d'une manière efficace le bien être et la santé des troupes. Veuillez croire avec moi que la haute opinion que le Président et le Secrétaire de la guerre conçoivent de la bravoure et de l'énergie de nos concitoyens sera réalisée. Ne serait-il pas digne de l'attention des hommes distingués de notre ville et particulièrement des trois municipalités de voir s'il ne serait pas de l'intérêt ... d'encourager cette entreprise par tous les moyens en leur pouvoir. Des centaines d'hommes malheureux mais honnêtes pourraient fuir des scènes de pauvreté et de contagion en se ralliant sous l'étendard de Smith, distingué autant par sa bravoure que par sa générosité. La philantropie, le patriotisme d'une voix, demande leur coopération dans une si noble entreprise et cette voix jamais ne s'est fait entendre en vain dans notre glorieuse cité.

4 heures moins un quart.

La Chambre est en séance—Thomas Allen éditeur du Madisonian est élu imprimeur de la Chambre.

Allen	112 votes.
Blair & Rives	103 "
Gales & Seaton	9 "

Votre serviteur,
P. K. W.

Le message du Président a été apporté de Washington à Philadelphie en *cinq heures et quarante huit minutes*! La distance entre les deux villes est de 140 milles.

Correspondance de l'Abeille.

[No. 8.]

LES FETES DE JUILLET.

PARIS, 30 juillet 1837.

Monsieur,

Il fut une époque où ce dût être un spectacle à la fois bien réjouissant et bien majestueux à voir, que celui des fêtes qui, depuis sept années consécutives, se célèbrent à Paris en commémoration des trois immortelles journées de juillet. L'aspect d'une population de près d'un million d'âmes mue par un sentiment presqu'unanime d'amour de la patrie, et formant un cortège immense dans lequel venaient se réunir et se confondre simultanément toutes les classes, tous les rangs, toutes les professions, toutes les gloires, toutes les fortunes et toutes les industries de la capitale, devait, en effet, donner à l'anniversaire des trois jours un air d'allégresse et de magnificence qui faisait de l'époque dont on consacrait ainsi le retour annuel une des plus belles et des plus saillantes de l'histoire moderne.

Alors le cérémonial était une sorte d'accessoire dont on ne faisait usage que pour relever l'éclat de la fête, et lui imprimer un certain cachet de luxe ou de coquetterie, dont elle pouvait d'ailleurs se passer, sans rien perdre de son caractère grandiose: mais le principe vital, l'âme de cette auguste solennité, la base sur laquelle elle reposait tout entière, consistaient dans cet élan spontané, qui, aussi prompt que l'étincelle électrique venait ébranler subitement tout un royaume, réveiller et échauffer l'enthousiasme de trente-trois millions d'habitans, diriger tous les vœux et toutes les sympathies vers un foyer unique—l'événement qui fut un des plus sublimes triomphes de la cause populaire dans l'ancien monde.

Alors cette fête était réellement nationale: c'était le peuple en masse qui la célébrait à l'autel de la patrie.

Là, revêtu de toute sa souveraineté nationale; grand de la puissance qu'il avait su conquérir au prix de son sang le plus pur; heureux de la leçon qu'il avait donnée à tous les trônes et à toutes les nations de l'Europe, riche et fier de ses souvenirs de 1830, il accourait rendre grâce à Dieu d'avoir prêté à son âme ce courage surnaturel et doué son cœur de cette foi robuste sans lesquels tous ses efforts eussent été vains pour renverser et briser sous ses pieds une royauté qui ne rêvait que l'asservissement de la France entière!

Alors aussi la monarchie citoyenne aimait à se rappeler qu'elle émanait directement du peuple, que toute sa majesté venait de lui, que ce trône quelque solide qu'il fut, pouvait se broyer comme verre sous ses doigts puissans, et que le premier et le plus sacré de ses devoirs était de se mêler à la nation pour entonner ensemble l'hymne de la liberté et prendre part au *Te Deum* général qui allait se faire entendre d'un bout à l'autre du royaume, depuis les rives de l'Océan jusqu'aux barrières des Pyrénées, et depuis les bords majestueux du Rhin jusqu'à ceux du vaste Océan!

Dans ces jours solennels tout était peuple, ou plutôt le peuple était tout!

Que j'eusse aimé alors à entendre résonner dans les airs les cloches des vieilles tours de Notre Dame, et sentir tout Paris bondir de joie sous leur glorieux carillon! avec quels transports d'allégresse j'eusse prêté l'oreille à ce tonnerre roulant, qui, lancé par les vingt bouches à feu des Invalides, trouvait de tout côté cent échos toujours prêts à raviver et transmettre à d'autres échos lointains son sonore mugissement, en produisant de concert un patriotique *crescendo*, auquel venait se mêler comme pour rendre l'harmonie plus sublime et plus animée la voix d'un peuple entier saluant le retour de l'astre de la liberté—le soleil de Juillet!

Le soleil de juillet! ah! n'est-il pas cher et sacré pour tout Américain qui sait apprécier le bienfait de la liberté, et qui rappelle à sa mémoire que ce sont les rayons de cet astre vivifiant qui éclairèrent le premier jour de l'indépendance de son pays, et firent croître et grandir dans toute sa majesté, l'arbre sous lequel vient se reposer aujourd'hui une nation entière d'hommes libres et heureux! Salut à toi, astre éclatant et régénérateur! Daigne, ô daigne je t'en conjure dissiper les ténèbres qui couvrent encore tant de contrées diverses! viens purifier de ton regard de feu cette atmosphère empoisonnée qu'habitent depuis si longtemps la tyrannie et le despotisme! Fais pour l'ancien monde ce que tu as fait, il y a soixante-un ans pour l'Amérique; donne lui la paix, le bonheur et l'indépendance!

Pardon monsieur, si je m'écarte pour un moment de mon sujet: éloigné de mon pays, entouré d'une foule d'objets, aux quels je ne puis confier mes pensées, les sensations que m'a fait éprouver le souvenir qui vient de passer devant moi, permettez-moi de consacrer quelques lignes de votre journal à soulager mon cœur de ce flot de sentiments qui l'assiègent et qui l'étoufferaient, peut être, s'il ne trouvait à s'épancher quelque part. Salut donc au 4 de Juillet 1776! Que le souvenir de ce grand jour soit à jamais cher à tous mes concitoyens! qu'ils le transmettent pur et sans tâche, aux générations à venir; et que chaque anniversaire de cette glorieuse époque les rassemble au pied de l'autel de la patrie pour y renouveler le serment de conserver et de remettre à leurs fils, dans toute son intégrité première, le précieux dépôt qu'ils ont reçu de leurs ancêtres!

Mais revenons aux trois journées de juillet.

J'ai dit que j'aurais aimé à me trouver à l'une d... [illegible] ... la Concorde ... Champs Elysées ... l'Etoile ... groupes ... tous les monumens publics ... patriotisme ... Américain pour celui qui s'est battu pour son indépendance et sa liberté, j'eusse sans façon revendiqué le droit de cité, et heureux du bonheur de mes frères, je me serais joint à eux de cœur et d'esprit pour payer ... de 1830, le tribut de respect et d'admiration que nous devons tous à ces héros des trois jours. Mais hélas! la fête que j'avais rêvé si brillante et si majestueuse, fut bien loin de m'inspirer de pareils sentimens? Rien de national qui la caractérisât. Rien qui annonçât que ce fut réellement une solennité, soit pour la royauté citoyenne, soit pour le peuple lui-même. Un engourdissement général semblait remplacer le beau feu de l'enthousiasme dont naguères les masses étaient enflammées, lorsque, sept ans auparavant, à pareille époque, serrées et pressées en cohortes ... braves, elles exposaient de leurs poitrines de fer, les bayonnettes ... assaut contre les satellites de Charles X, le château des Tuileries, le vieux Louvre et toutes ces forteresses où battaient en retraite la royauté déchue et tout son cortège de serviteurs et de soldats dévoués, jusqu'à ce qu'enfin la victoire restât au peuple, dont le sang avait coulé à gros bouillons dans toutes les rues de la capitale.

Le spectacle que j'ai eu sous les yeux pendant trois jours consécutifs a suffi pour me démontrer la triste vérité de ce que je vous annonçais dans une de mes précédentes correspondances. Chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour qui s'écoule éloigne de plus en plus la monarchie constitutionnelle de 1830, de son origine première. La souveraineté nationale; chaque instant la rapproche ... d'un gouvernement absolu, et pour ne ... encore une fois, il faudra peut être une nouvelle révolution pour redonner au peuple les ... que, une à une il a perdues dans les trois ... quatre dernières années du règne du roi citoyen.

Chaque année, comme le fait remarquer très judicieusement un journal de cette ville, (*le Siècle*,) dépouille la fête de juillet de quelques uns de ses rayons et ne jette déjà plus qu'une clarté pâle et vacillante. S'il suffisait d'une simple ordonnance pour abolir d'importans anniversaires, le gouvernement se serait déjà senti le courage d'en finir avec une solennité si scandaleusement révolutionnaire. Mais à l'époque où tout le monde chantait la *Marseillaise* et où l'on grattait les fleurs de lys, on a, par une loi faite à la légère, érigé en fêtes nationales les trois glorieuses journées. Or une loi ne s'abroge point par un acte de bon plaisir; et comme l'on n'a point encore osé en demander aux chambres l'abrogation formelle, on s'est étudié du moins à la faire tomber en désuétude. Insensiblement on a mutilé les fêtes de juillet de manière à leur faire perdre la signification qui leur était propre et qui rappelait de quelle éclatante manière le peuple avait fait justice d'un gouvernement insurgé contre les lois du pays.

Ainsi au lieu de cet appareil majestueux qui caractérisait si bien le triomphe du peuple sur l'absolutisme royal; au lieu de ce sentiment moral et patriotique qui était l'âme de toutes ces réjouissances; au lieu de ces parades militaires où la garde nationale venait étaler aux yeux du trône, la force et la majesté du corps qu'elle représentait; au lieu de ces processions solennelles aux quelles s'adjoignaient les premiers corps politiques de l'état comme pour cimenter avec plus de force le pacte conclu entre le roi et le peuple, leur inspirer une confiance mutuelle et rappeler à l'un et à l'autre leurs devoirs et leurs privilèges respectifs; au lieu de ces dons institués en faveur des orphelins de juillet et distribués annuellement au jour de l'anniversaire, on a remplacé toutes ces solennités, par des arlequinades militaires au Champ de Mars, par des contre danses jouées en plein vent, par des scènes grotesques exécutées par tous les paillasses de carrefours, par quelques coups de fusil échangés sur deux théâtres forains, entre quelques pauvres diables déguisés en turcs ou en soldats grecs, par quelques rangées de lampions fumeux, par un feu d'artifice, vrai symbole de la cérémonie entière, qui s'éteint dans les ombres de la nuit, sans laisser aucune trace de sa splendeur passée ni aucun souvenir dans le cœur ou l'esprit des spectateurs. Est-ce donc en enlevant ainsi d'année en année une à une toutes les prérogatives, toutes les gloires, toutes les réjouissances du peuple que la nouvelle dynastie prétend consolider le trône sur lequel le hazard l'a fait tomber? Est-ce en attaquant ainsi de front chacunes des affections nationales que le roi citoyen travaille à s'identifier avec le peuple qui l'appela à le gouverner? S'il le croit, son erreur est bien grande, et viendra le jour où il sera pleinement désabusé.

Rechercher les motifs qui ont pu engager Louis Philippe et son gouvernement à en agir de la sorte, ce serait vouloir tomber dans un dédale de conjectures et de suppositions diverses aussi fatigantes pour l'écrivain que pour le lecteur, qui aurait la patience de le suivre dans ses raisonnemens. Cependant qu'il me soit permis de tirer de tout cela une conclusion qui paraît assez naturelle. La souveraineté nationale pèse à Louis-Philippe comme elle a pesé à ses prédécesseurs de la branche aînée. L'oreille des d'Orléans est aussi ... que celle des Bourbons ne peut pas se familiariser avec le mot de liberté. Il leur semble qu'il y a incompatibilité entre la monarchie et le gouvernement populaire, et le prince actuel travaille, comme le fit Charles X, à faire pencher la balance en faveur de la couronne. Les fêtes qui viennent de se passer nous en fournissent la preuve évidente. Le fait est ... du *Messager* de ce jour: "D'ordinaire, dit cette feuille, le gouvernement choisissait l'anniversaire de Juillet pour inaugurer quelque monument national; pour découvrir par exemple la statue de la place Vendôme, pour poser les fondemens de la colonne de Juillet. Cette année on devait livrer à l'admiration publique une admirable et patriotique page de sculpture: l'œuvre est complète, elle est achevée, le gouvernement au lieu de la mettre au jour, la cache sous une double chemise de planches." Cette œuvre est du ciseau de David; elle décore le fronton du Panthéon, et a été faite en conséquence d'une ... des chambres. Les bas reliefs ... mérite de la patrie parmi lesquels figurent Rousseau, Voltaire, Mirabeau, Napoléon, Manuel, Lafayette et un vieux grenadier de la garde. Au-dessous du fronton se trouve l'inscription suivante: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* L'inscription reste et les grands hommes vont bientôt disparaître sous la hâche et le marteau des Vandales du XIXe. siècle.

C. B.

MUNICIPALITE No. 1.

Séance du Lundi, 11 Septembre 1837.

Le conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. T. Duplessis, Faures, Guillot, Wiltz, Higli, Lesseps, Brusle, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Corréjolles, Fernandes et Roy.—15.

Absens: MM. E. Duplessis, Durrive, Armas et Crozat.

MM. Armitage, Tulane, Davis et Coquet sont absens par congé.

Sur motion, l'absence de Mr. E. Duplessis a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du Maire, en date de ce jour.

Le 1er. Article annonçait que le Maire conformément à une résolution passée à la dernière séance, avait fait choix des personnes dont les noms suivent:

Pour le 1er. District, Médecin MM. Mc Neil et Hough, Pharmaciens, MM St-...es et Manceaux.

Pour le 2me. District, Médecins MM. Landreaux et Tricou, Pharmaciens MM. Delpuech, David et Déjean.

Pour le 3me. District, Médecins MM. Kerr et Valetti, Pharmaciens MM. Pinguet et Lavaille & Douce.

Pour le 4me. District, Médecins MM. Viennet et Balner, Pharmaciens MM. Martin et Ruth.

Pour le 5me District, Médecins MM. Dubourg et Albuzzi, Pharmaciens MM. Vignes & Co. et Gamotis.

Le 2me. article du Message, informait le conseil que Mr. le Docteur Luzemberg avait offert au Maire de traiter gratis, tous les allemands indigens en cette ville.

Sur motion de Mr. Corréjolles et après dispensation des règles:

Résolu que le conseil est reconnaissant de l'offre que le Docteur Luzemberg a fait au Maire de traiter gratis tous les allemands indigens, résidant dans la 1re. Municipalité et qu'il lui offre ses remercimens pour ce procédé généreux.

Résolu que le Docteur Luzemberg, est et demeure autorisé à prendre pour les susdits malades tous les remèdes dont il aura besoin chez les pharmaciens nommés par le maire à cet effet.

Le 3me. article du message informait le conseil de l'adjudication de la fourniture des bois de charpente pour les travaux de la 1re. Municipalité avait eu lieu samedi dernier et que Mr. J. M. Bach, adjudicataire offrait pour sa caution Mr. D. M. Twogood.

Sur motion de M. Brusle et après dispensation des règles:

Résolu que la dite caution est et demeure acceptée.

Le 4me. article du message informait le conseil que Mr. J. Gerl, entrepreneur du nettoiement offrait pour caution en outre de Mr. Béré;

MM M. Ducros pour $4,000, A. Sourd pour $5,000 B. S. Rell pour $2,000, J. Jourdain pour $2,000, ...

Sur motion de M. Fernandez et après dispensation des règles,

Résolu que les cautions offertes par M. S. Gerl, entrepreneur du nettoiement de la 1ère. municipalité, sont et demeurent acceptées.

Le 5me. article du message invitait le conseil à ... selon l'ordonnance du 25 août 1836, créant une caisse d'amortissement pour la 1ère. municipalité, ... de recevoir des dépôts individuels. Cette caisse étant ... n'a reçu qu'un seul dépôt de $700 depuis son établissement.

Sur motion de M. Préval cet article a été référé au comité de finances.

Le dernier article du message informait que les travaux de la fouille des fosses du cimetière du Bayou nécessitaient un surcroit de journaliers.

Sur motion de M. Corréjolles et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est et demeure autorisé à employer le nombre de journaliers nécessaires à l'effet de fouiller un nombre suffisant de fosses au nouveau cimetière, et que le maire est et demeure autorisé à faire l'achat d'une quantité suffisante de chaux vive, et d'en faire une distribution convenable à l'effet de désinfecter les fossés des rues dans les divers quartiers de la 1re. municipalité.

Il est de plus résolu qu'il soit ajouté trois membres de plus au comité de salubrité.

MM. Corréjolles, Lambert et Roy ont été nommés du dit comité.

Lecture a été faite d'une lettre de la Compagnie Louisiana No. 10, demandant une appropriation à l'effet de subvenir aux frais de réparations de leur pompe à incendie.

Sur motion de M. Préval cette lettre a été référée au comité des incendies

M. Préval, avec la permission du conseil, a présenté la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles et un amendement de M. Canon, a été adoptée.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à nommer immédiatement un nombre suffisant de citoyens respectables dans chacun des district de la 1re. municipalité, lesquels seront invités par le maire à vouloir bien visiter les malades indigens de leurs districts respectifs, et seront autorisés, en cas d'absolue nécessité, à tirer sur le trésorier de la ville, pour procurer aux dits malades ... personnes indigentes et pourvoir aux besoins indispensables à leur état, ainsi que ... prescriront les médecins.

Sur motion de M. Préval, et après dispensation des règles et un amendement de M. Corréjolles, Résolu que le Maire est et demeure autorisé à vendre à l'enchère, au bureau de la Mairie, ou à faire publier, l'encan ainsi qu'il le jugera convenable, après trois jours d'avis, la charpente, menuiserie et boiserie de l'édifice connue sous le nom d'ancienne ... acquis de Mr. Mc Donough près la 1ère. Municipalité, ... à quatre mois de terme, ... avec obligation à l'adjudicataire de faire ... des dits matériaux, dans le délai de ... de l'adjudication, sous peine de ... par la 1re Municipalité ... les frais que cette négligence ... occasionner.

Sur motion de M. Préval après dispensation ... et un amendement de Mr. Fautau ... de la 1ère. Municipalité ... à prendre un commis ... aux travaux de son bureau.

[illegible] ... de Mr. Hight ... Mme Veuve ...

Résolu que la somme de cinq piastres par mois soit accordée pendant six mois à Catherine Cosadron.

Résolu que la somme de dix piastres une fois payée soit allouée à Mad. Jackson, rue Bourgogne, et pareille somme à Mr. Poulo, rue d'Orléans.

Résolu qu'une pension de dix piastres par mois soit accordée pendant trois mois à Mad. Kerr.

Sur motion de Mr. Fernandez et après dispensation des règles; *Résolu* que le voyer est et demeure autorisé à faire remblayer la case ... District

Note hebdomadaire du Trésorier.—Balances comme suit; Emission de Bons Municipaux de la semaine, $ 1,800.

Total des bons émis jusqu'à ce jour, 76,875,75
Balance en caisse, ce jour, 16 875,55

Sur motion, le conseil s'est ajourné à lundi prochain 18 du courant à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme.
D. AUGUSTIN, sect.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance du 9 Septembre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent: Mssrs. Duvigneaud, Marigny, Bertrand Kilshaw, Massicot et Montamat.

Absent, Mr. Féraud.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour, par lequel il renvoie à la considération ultérieure du conseil la résolution adoptée à la dernière séance, accordant une compensation de dix huit cent piastres au trésorier et au contrôleur, ainsi qu'à leur aide, pour la signature et le numérotage de la seconde série des petits billets de la municipalité.

Sur motion de Mr. Kilshaw, le conseil a persisté, nonobstant ces observations du maire, au maintien de la dite résolution.

Sur la question de persister, l'appel nominal demandé par Mr. Montamat a produit le résultat suivant: Messrs. Marigny, Kilshaw, Bertrand et Massicot ont voté dans l'affirmative, 4 oui, et Messrs. Montamat et Duvigneaud dans la négative, 2 non.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. J. F. Miller offrant au conseil d'entrer en arrangement relativement aux moulins à scies de Shepherd et Miller.

Cette lettre a été renvoyée au comité qui avait été chargé de s'entendre avec feu Mr. Shepherd à ce sujet.

Lecture a été faite d'une pétition de Mr. Bloeman, priant le conseil de faire relever une erreur relative à ses propriétés, et qui existe sur le tableau d'assessement de 1836. Cette pétition a été déposée sur le bureau sujette à l'appel du conseil.

Le compte hebdomadaire rendu par le trésorier, balance par $ 5,401, 65, en caisse.

Mr. Féraud alderman du 1er. district, qui était absent au commencement de la séance, prend son siège.

Appel des Comités.

Mr. Duvigneaud rapporteur du comité des améliorations au quel avait été référée la lettre du président de la société de bienfaisance hébraïque, a présenté les résolutions suivantes, qui après la dispensation des règles obtenue ont été adoptées.

Le comité des améliorations a l'honneur de soumettre à votre décision les résolutions suivantes:

Résolu que le comité permet à la société de bienfaisance hébraïque d'établir un cimetière sur une propriété qui leur appartient, sise sur le bord du Bayou St. Jean, et qu'ils aient également le droit d'y mettre tels gardiens qu'ils jugeront convenables.

Résolu que toutes résolutions à ce contraires sont et demeure rappelées.

signé DUVIGNEAUD, G. MONTAMAT, J. B. MASSICOT

Le comité des améliorations a présenté ce second rapport, qui a été adopté.

Le comité des améliorations chargé de rapporter sur la lettre du voyer, en date du 31 août dernier, a l'honneur de vous soumettre le raport suivant:

Le comité, sur les diverses plaintes portées par le voyer, dans sa lettre sus relatée, s'est transporté sur les lieux, afin d'en constater la véracité et a reconnu sur dire de deux experts, maîtres charpentiers, nommés par lui, que les matériaux de charpente employés à la construction de la halle Washington sont, en somme totale, d'une qualité supérieure.

Pour la construction d'une forge à Frascati dont se plaint le voyer, nous apprendrons au conseil que ce n'était qu'un projet dont l'exécution ne pouvait se faire que par une ordonnance du conseil, et que par conséquent le comité ne se croit pas apte à statuer sur le fait.

Signé DUVIGNEAUD, G. MONTAMAT, J. B. MASSICOT.

Le comité de salubrité publique, auquel avait été référé une pétition de plusieurs habitants du 3ème. district, dans laquelle ils se plaignent de la trop grande quantité de chiens qu'entretient Mr. Palmer, a présenté un rapport accompagnant la résolution suivante, qui a été adoptée.

Résolu que la pétition adressée au conseil par plusieurs habitants du 3ème. district, au sujet des chiens de M. Palmer, reste déposée sur le bureau indéfiniment.

G. MONTAMAT, J. BERTRAND, J. KILSHAW, jr.

Le comité spécial auquel avait été référé cette partie de la lettre du voyer relative au pavage fait derrière la presse à coton, fait le rapport suivant, qui a été adopté après avoir été amendé par Mr. Marigny.

Que le comité, en personne, a examiné ce pavage en présence du secrétaire de la dite presse à coton, et est d'opinion que l'ouvrage est parfaitement fait.

En conséquence, *Il est résolu* que le rapport ci-dessus est et demeure approuvé et adopté.

Signé J. KILSHAW Jr. B MARIGNY.

Le comité spécial auquel avait été référé la lettre du président de la Compagnie du *Rail-Road* Pontchartrain a fait le rapport suivant, qui a été adopté, ainsi que les divers articles qui l'accompagnent, convenus entre ce comité et un comité nommé par la susdite compagnie.

Rapport.—Le comité auquel a été référée la lettre de la Compagnie du *Rail Road* Pontchartrain, relativement aux ponts dernièrement construits près de la ligne du dit *Rail Road*, sur le canal Marigny, rapporte ce qui suit: Qu'après avoir conféré avec un comité de la dite compagnie, il a été convenu des points suivants qui ont été arrêtés.

1o. Il sera permis à la 3me. Municipalité d'ériger trois ponts sur le canal Marigny, entre la rue des Bons Enfans et le coude du canal, à des intersections de rues au choix de la Municipalité.

2o. Les ponts ne pourront être plus larges que les rues, ils seront élevés aux frais de la Municipalité, dès que la Compagnie voudra établir un canal ou bassin

3. Ils seront établis et entretenus aux frais de la Municipalité.

4o. Ils seront réduits et rétrécis aux frais de la Municipalité, si la compagnie établit des *Rails* qui passent sur les lieux où seront établis les ponts.

Signé J. KILSHAW Jr. P. MARIGNY.

Sur motion de Mr. Marigny, le conseil a adopté le *texte français* comme *texte original* des arrangemens ci-dessus, faits entre la 3me. Municipalité et la Compagnie du *Rail Road* Pontchartrain.

ORDRE DU JOUR.

L'ordonnance présentée par M. Duvigneaud à la dernière séance, relative à l'émission des *Bons* de la 3me. municipalité, en faveur de la Compagnie du Canal du Lac Borgne, a été retirée par le membre qui l'avait présentée, et le conseil a adhéré aux observations du maire relativement aux dits *Bons*, contenues dans ses messages des 17 et 24 août 1837.

Sur motion de M. Duvigneaud et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est autorisé à choisir dans les limites de la 3me. municipalité deux pharmaciens qui, sur les ordres des médecins choisis à cet effet, seront invités à livrer aux porteurs de ces ordres, les remèdes qui y seront mentionnés.

Résolu que le maire est autorisé à faire payer par le trésorier le montant des dits ordres, au fur et à mesure qu'ils seront présentés par les pharmaciens qui auront fourni les remèdes.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à désigner trois médecins de cette ville à l'effet de porter leurs soins aux personnes indigentes qui leur seront recommandées par les *aldermen* de la 3me. municipalité, ou par toute autre personne respectable, en lui faisant savoir aux médecins dont il fera choix que la 3me. municipalité s'engage à reconnaître les soins qu'ils voudront bien donner aux personnes indigentes.

M. Duvigneaud a présenté une ordonnance dont l'objet est de faire faire le nettoiement des rues de la 3me. municipalité, par entreprise.

Sur motion de M. Bertrand, ladite ordonnance doit être imprimée et mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

La résolution suivante a été présentée et retirée par M. Kilshaw, et adoptée étant reproduite par M. Montamat.

Résolu que le voyer est autorisé à employer pendant deux mois ou plus long tems, selon qu'il le jugera convenable, trente hommes afin de faire tirer des battures autant de sable que possible; qu'il est aussi autorisé à prendre huit charrettes de plus que celles qui sont déjà employées, afin de faire remblayer les rues les plus habitées de la municipalité.

Sur motion de M. Féraud et après dispensation des règles,

Résolu qu'une somme de vingt-cinq piastres soit accordée à Mme. Auguste, pour la secourir, elle et sa famille, pendant la maladie de son mari, et que le maire est autorisé à lui délivrer un mandat de cette somme sur le trésorier de la 3me. municipalité.

Sur motion de M. Kilshaw, le conseil a siégé à huis clos.

Le conseil siégeant de nouveau publiquement, la séance a été ajournée au jeudi 21 septembre 1837.

Pour copie conforme:
J. B. S. ST.-AMAND, Secrétaire.

Le navire Concord, capitaine Miltimore, du Havre, est en déchargement en face du poteau No. 54. Les consignataires sont particulièrement requis de venir recevoir leurs marchandises.
14 sept BAILEY & ABBOTT, agents.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Mississipi, pour le Feu et la Marine.
AUX CONSTRUCTEURS—On recevra des propositions jusqu'à samedi prochain, à 3 heures de l'après midi, pour le contrat de la reconstruction d'un entrepôt de tabac, rue Delor, tel que le plan et les spécifications déposés à ce bureau.
14 sept—2 M. WILLARD, secrétaire.

MARCHANDISES FRANCAISES.
LES soussignés ont reçu par les navires Concord et Caroline, venant du Hâvre, un assortiment d'indiennes, siamoises, petites cotonnades, rubans, pour habillemens d'enfants, &c.
14 sept—3 TOOLE & BARRIERE. No. 20, rue de Chartres

PORC—Clears, mess, prime, à vendre par M. MAHER, no 16 rue Poydras. 14 sept

LES soussignés offrent à louer par semaine ou par mois, dix charrettes avec chevaux et conducteurs. Ils contracteront pour toute espèce d'ouvrages tels que le remblai des terrains, ou pour le charroi de la terre du fleuve. Les ordres envoyés au bureau des soussignés no 132 au bassin Carondelet seront de suite exécutés. W. E. & R. MURPHY.

Peignes, parfumeries etc.—En débarquement du paquebot Vicksburg, venant de New York, peignes d'écaille et de buffle, eau de cologne de France, eau de Lavande, savon de crême d'amande, dans des pots de porcelaine, cachemiriennes par assiey, baume de Colombie, encriers, cuillières à thé plaquée, capsules ... masques en papier, boites pour bureaux ... harpes allemandes, cartes à doubles ... bourses en soie, bagues dorées, bagues en or et une grande quantité d'autres objets, à vendre par POLLARD & GREEN,
14 sept 29 et 53 rue de Chartres.

AVIS—Une jeune femme mariée, nouvellement accouchée, désire trouver un enfant à allaiter. S'adresser à ... bord du fleuve, près du ferry, ... 14 sept ... [illegible]

POUR LA HAVANE.
Le navire à vapeur CUBA, capitaine ... partira pour ... JOHN KILSHAW, Jr.

Pour Natchez, Vicksburg, Grand Gulf, ... et toutes ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur SHAKSPEARE, capitaine N. S. Watkins, partira pour les points susdits, et tous les points intermédiaires. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
14 sept—3 BURKE, WATT & Co.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Columbia, Princeton, Providence, Vicksburg et Natchez.
LE bateau-à-vapeur neuf et splendide INVINCIBLE, capitaine G. Wright, fera des voyages réguliers durant la saison, aux endroits ci-dessus, et s'arrêtera aux débarcadères intermédiaires. Il sera prêt à recevoir du fret jeudi matin et partira dimanche matin 17 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOSEPH LANDIS, ou à WINSTON & SHALL. 14 sept.

POUR TAMPICO—Le navire de première classe doublé et chevillé en cuivre, sera expédié pour le susdit port, et fera son entrée sous le nouveau tarif, si la valeur d'un fret de 300 barils lui est offert. S'adresser à
14 sept M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.
LA goëlette fine voilière CORA, capitaine Delvaille, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. M. DE MIRANDA, rue St-Louis, No. 85. 14 sept

POUR NEW-YORK.
LE navire fin voilier ... & ABBY, capitaine Wade, ayant presque ... chargement engagé, partira sous peu. Pour ... 50 balles de coton ou l'équivalent, ou bien pour passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. ou à GEORGE BEDFORD, No. 22 rue Bienville. 14 sept.

POUR BARCELONE—Passage seulement. Le brick fin voilier NEPTUNE, partira pour le susdit port, lundi prochain 18 du courant, pour passage seulement. S'adresser à A. M. DE MIRANDA. no. 80 rue St. Louis. 14 sept

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.
La barque PEARL RIVER, capitaine W. W. Hance, partira du nouveau bassin, pour les ports ci-dessus, jeudi 14 du courant. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à FELTON & HOLDER, no. 209 rue Julia. 14 sept—1

POUR NEW-YORK, (*Nouvelle Ligne*.) (Paquebot du 16 Septembre.)
LE navire paquebot SARATOGA, capitaine Shamway, a besoin de l'équivalent de cent boucauts de gros fret pour compléter son chargement et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FRANKLIN, AMES & Co. No. 55, rue du Camp. 14 sept

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que samedi, 23 du courant, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de M. Stringer, démissionnaire. Cette élection aura lieu à l'hôtel de Richardson, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi; sont nommés juges inspecteurs MM. Choppart et J. Colles, et greffier, M. A. Pilié.
14 sept D. PRIEUR, maire.

COUR DE PAROISSE—B. B. Beauregard contre Charles Joublanc b. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre désigné par le no. 10, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général de cet Etat, en date du 7 novembre 1836; et déposé en l'office de H. Pedesclaux alors notaire public, et maintenant remplacé par Théodore Turcand, le dépôt fait sous le no 18 au livre des plans. Le dit lot de terre mesure, mesure américain, 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds neuf pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 9, cent onze pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ci devant B. Fleytas, et 46 pieds 6 pouces dans le fond sur la ligne qui le sépare des nos. 11 et 12, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot fait partie d'une plus grande portion de terre achetée par le plaintif dans cette affaire, de Bernard Coquet par acte passé pardevant Carlile Pollock not pub. à la date du 28 juin 1836.

Conditions.—comptant pour payer $312 50 avec les intérêts depuis le 12 juillet 1837, les frais du protêt et de l'instance. 2o. l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $312 50 chacun, datés du 9 juillet 1836 payables respectivement à 18 et 24 mois de date.
14 sept FRED BUISSON, shérif.

John Gleizes contre Edouard Lafonta.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue Conde no. 1, le lundi 2 octobre prochain à 5 heures de relevée
Huit pipes contenant de l'eau de vie et du vin de Porto, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, Shérif.

Francis B. Black contre Samuel Chapman.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à une heure de relevée, les droits, créances et réclamations du défendeur entre les mains de messieurs J. D. Eirly et H. Ameling, pour la somme de $7100, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
14 sept FRED BUISSON, shérif.

Moore et Jackson contre Hatin et Anderson.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de ... du shérif rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à 10 heures du matin.
Cinq caisses de chapeaux pour hommes, saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON, shérif.

SUCCESSION DE L'HOMMEDIEU—Vente par le register des testaments—Le samedi quatorze octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'hommedieu, l'esclave nommé JOE, d'environ quarante ans.
Conditions de la vente: six mois de crédit; l'acquéreur devant fournir des billets endossés à la satisfaction des curateurs et hypothèque sur le dit esclave, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant W. Y. Lewis, notaire public.
14 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de George Pierce b. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C. Roselius, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur continué dans ses fonctions au ... plus. Par ordre de la cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward F. Berry, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Melton Cooper Milner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister de Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Crawford, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William Kidd décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Sylvestre Biron, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Eugène Q...zac décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Godefroy Ouvière, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jean Baptiste Monbouchet, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

SUCCESSION DE FERRARY—Vente par le Register des Testaments, mardi le dix sept octobre 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du treize septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Ferrary et à la folle enchère et aux risques et péril de William N. Hall et James Schemburg.

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie en cette ville, dans l'îlet numéro trente désigné par le numéro quatorze d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de Louis Féraud, notaire public, lequel lot mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, entre les rues St. Paul et Girod, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize; cent dix pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro sept.

Conditions de la vente, un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois du dix de juin 1837; pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente passé pardevant Louis Féraud not pub. aux frais de l'acquéreur. 14 sept.

COUR DES PREUVES—Attendu que François Michel, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Bertin décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Francis Bell, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Mc... William Kooney décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS. [illegible]

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles ... a présenté ... pétition à la Cour ... ville de la Nouvelle ... l'effet d'obtenir les lettres ... Par ordre de la Cour.
14 septembre W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Celine A. Labuzan a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Wood, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
14 septembre W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Marianne Rivas a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Louis Rivas décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Mackie a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis M. Jenkins décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
14 sept W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

25,000 Sangsues de choix, reçues par les derniers arrivages, et à vendre à la pharmacie du soussigné à des prix modérés. J. METGE, rue Royale no. 199. 14 sept—3

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, no. 80, rue St. Louis. 14 sept

DEMANDE DE 100 MULES
ON demande à acheter 100 BELLES MULES bien domptées. O. CROSS Adj. Quartier Maître des Etats-Unis. No. 19, rue Conti. 14 Sept.

BAS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Vicksburg, bas de coton blancs, couleur d'ardoise, bleu et noir, demi bas des mêmes couleurs, qu'ils offrent à vendre à bas prix. TOOLE & BARRIERE, No. 20, rue de Chartres. 14 sept

A VENDRE.—En débarquement du navire Caroline, venant du Hâvre, 2 caisses linges de table damassé. TOOLE & BARRIERE, 20, rue de Chartres. 14 sept-3

PIASTRES MEXICAINES à vendre par A. M. DE MIRANDA, 85, rue St-Louis. 14 sept-8

PLOMB EN SAUMONS ET A GIBOYER—Constamment en vente par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins. 14 sept

HUILE DE PALMACHRISTI—Dix barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.

JAMBONS—95 boucauts jambons, épaules et plats côtes, de Cincinnati, en magasin et à vendre par YORKE & FRERES, 60 rue du Camp. 14 sept

PORC—209 barils porc, 198 do, reçus et à vendre par YORKE & BROTHERS, no 65 rue du Camp. 14 sept

FARINE—250 barils farine, convenables pour des boulangers, en débarquement et à vendre par A. L. & J. L. ADDISON, no. 45 rue du Camp. 14 sept—4

AVOINE—70 sacs avoine reçue par le bateau à vapeur Alton et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras. 14 sept

PATATES—Un petit lot de patates, en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras. 14 sept

FARINE—800 barils farine superfine, en débarquement des bateaux à vapeur Robert, Morris, Paul, Jones, et Majestic, à vendre par G. DORSEY, 44, nouvelle Levée. 14 sept

MAIS—En débarquement et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras. 14 sept

HUILE DE TANNEURS, à vendre par ROB. H. WHITE. 14 sept

MACQUEREAUX—No. 1 2 et 3, à vendre par ROB H. WHITE. 14 sept

PORC—209 barils porc, mess; 198 do do clair, en magasin et à vendre par YORKE & FRERES, 65, rue du Camp. 14 sept

A Vendre par les soussignés, 250 barils eau de vie espagnole; 130 do vin doux; 36 tierçons de do 1500 sacs sel de Cadix; 1 caisse de chapeaux. A. M. DE MIRANDA, 80 rue St. Louis. 14 sept

A Vendre en débarquement, par les soussignés 10 barils fromage de goshen. E. TASTET & A. DELAMARE. 14 sept

Bottes, souliers et brodequins—40 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par R. G. HOBBS, no. 12 rue de la Douane. 14 sept

Beurre de Goshen—10 barils de beurre de Goshen, première qualité, à vendre par M. MAHER, no 16 rue Poydras. 14 sept

Aux propriétaires de terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.

SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées ... faces ... aux propriétés ci-après décrites des non-résidents de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.

Avis leur est, par les présentes, donné que si les travaux ou réparations ci après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours et achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, les dits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle les dites réparations ou travaux auront été faits, sera, jusqu'à une profondeur de quarante arpens, vendue à l'enchère publique en la dite paroisse, et le produit de la dite vente sera employé à payer les frais des dits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidents de la paroisse de Plaquemines," approuvé le 13 mars 1837.

1o. Messrs. *C. Roselius & McMillen*, leur terre de 17 arpens de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lacoste et de l'autre par la terre d'Arnaud Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, d'une borne à l'autre, et la levée a besoin d'être arrangée de la borne supérieure jusqu'en face de la maison de D. Saucier.

2o. M. *Jean Baptiste Laurent Pouverin*, les fossés du chemin en face de votre terre située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués, et le chemin arrangé.

3o. *Berthélemy Rey et François Léon*, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette, et de l'autre par celle de Armand Dupré, les fossés ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin, la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.

4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. B Dufau et dont les noms sont inconnus au juge soussigné, la dite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Beau Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de B. Favre, les fossés de chaque côté du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre pour bomber le chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée réparée par endroits.

5o Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de By. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.

6o Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste. Sophie, vendue par M. Treatour's à divers, sous le nom de Hanceckville, ayant quarante cinq arpens de face, borné d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon et de l'autre par la terre ci-après décrite, et dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.

7o. Mad. Vve. Coironier autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse connue sous le nom de Fantaisie, dont une partie a été vendue à divers par Mde. Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite (Hanceckville) et de l'autre par l'habitation P. C. Wederstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin à faire et la levée à besoin d'être arrangée sur toute la façade.

8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, de neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie vendue par ces derniers à divers, sous le nom de *New Philadelphia*, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.

9. Les héritiers du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle des Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.

10 Mrs. François Claude Barrelle, Jean Charles Gabriel Garnot, Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle de Jérôme Morin, le chemin et la levée à réparer.

11. Mr. Jérôme Moin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.

N. B. Toutes les terres ci-dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve *Mississipi*.

12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre du Co...ance Larche f. c. l., et de l'autre par l'habitation de Mr. G. B. Milligan, le chemin a besoin d'être arrangé ainsi que la levée par endroits.

13. Mr. George Seiznaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée ont besoin d'être arrangés.

14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seiznaydre, la levée et le chemin à réparer.

15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'une côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.

16. Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens ... située dans cette paroisse et bornée par les ... de Mde. Dubreuil De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Durnford b. de c. L, le chemin et la levée à réparer.

17. Mr. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée ... [illegible]

Ventes à l'Encan:

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Grand terrain au faubourg Tremé.
... 16 du courant, à midi, à la bourse, sera vendu un beau terrain situé au faubourg ..., rue St. Philippe, entre les rues Robertson et ..., mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 112 pieds 4 pouces & 3 lignes de profondeur, d'après le plan exposé à la bourse.
Conditions: payable le 12 de novembre prochain ... de la balance, à 6 mois de crédit en billets endossés ... hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur. 14 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 16 du courant, à la bourse, il sera vendu à midi, Fanny ... Nancy, âgée d'à peu près ... garantie des vices et maladies prévus par la loi ...
Conditions: ... mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente chez W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 14 sept.

PAR GEORGE Y. BRIGHT ...
SUCCESSION DE M. S. MEEKER—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté du 16 août 1837, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi, 16me jour d'octobre 1837, à midi.
Un lot de terre et maisons, et améliorations qui s'y trouvent, dépendans de la succession de feu Messire Smith Meeker, décédé: savoir—Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue des Français, du côté nord de la dite rue, sur 145 pieds de profondeur; le tout mesure française, entre les rues d'Amour et Craps, faubourg Marigny. Il se trouve sur le dit lot, une maison en bois, composée de plusieurs appartements, destinée pour une cuisine, et le logement des domestiques ...
Conditions comptant. L'acte de vente, pardevant W. Y. Lewis not. pub. aux frais de l'acheteur. La propriété peut être examinée avant le jour de la vente.
14 sept—62 d e et 4 Ico

BOIS DE CONSTRUCTION, A L'ENCAN.
IL sera vendu, par le juge Duguet, samedi 16 septembre, à 4 heures et demie, au moulin à scie de MM. D. H. Twogood & Co., faubourg Delessine, une grande quantité de bois de cypre ou bois convenables aux ...
Conditions: au dessous de $100, comptant, de $100 à $300, à 60 jours, et au-dessus de $300 à 90 jours, en billets endossés à satisfaction. 7 sept—2

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE PAR LE SYNDIC.
IL sera vendu mercredi, 27 septembre prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, daté du 19 août 1837, et avec la surveillance du syndic, les esclaves suivans, abandonnés par Harvey B. Skeels et Skeels & Goodwiler à leurs créanciers.
La négresse AIME', âgée d'environ 36 ans; Aimée est bonne cuisinière et domestique de maison.
Conditions comptant. 29 sept—14

PAR HEWLET & CENAS.
Vente de syndics.
IL sera vendu, le samedi 23 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves suivants, abandonnés par J. W. Swain à ses créanciers.
Le nègre Henry, âgé d'environ 25 ans.
La négresse Rosine, âgée d'environ ... ans et son enfant.
Conditions: six et neuf mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 sept—15

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, le samedi 23 septembre courant, à 10 heures du matin, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les articles ci après dépendant de la succession de feu Pierre Lafaye, savoir:

2300		tréquins graisse,
18	caisses	vin rouge St. Emelion 1830,
41	do	Fruits à l'eau de vie assortis,
26	do	Vin blanc Haut Barsac,
15	do	Liqueurs assorties,
12	do	Champagne,
71	sacs	Bouchons,
11	demi pipes	Eau de vie Champagne 1825,
5	do do	Eau de vie Cognac 1830,
11	do do	fine Champagne 1830,
44	barils	Vin rouge, &c. &c. &c.

AUSSI—Le même jour à 4 heures de l'après midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, les effets mobiliers de la dite succession, tels que lit, armoire, linge de table, 3 montres et quelques bijoux &c. &c.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $300 comptant, de $300 à $500, à 60 jours de crédit, et au-dessus de $500, 4 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire.
Aucun effet ne sera livré que lorsque les billets auront été fournis, ou les marchandises payées.
12 sept—6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District du Premier District Judiciaire, Mercredi 13 septembre 1837.—Dans l'affaire de Jean Joseph Coiron ses créanciers.—Sur motion de Felix Grima, avocat de l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Nicolet, de syndic des créanciers de Jean Joseph Coiron, et sur présentation et enregistrement d'un tableau de distribution des sommes qui se trouvaient entre les mains de dit syndic et maintenant entre les mains du dit exécuteur testamentaire, et des pièces à l'appui du dit tableau. Il est ordonné par la cour que les créanciers de Jean Joseph Coiron et tous ceux que cela peut concerner aient à déduire dans un délai de dix jours à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, les dites sommes payées conformément au dit tableau; et sur paiement des dites sommes, la succession du dit feu Théodore Nicolet ne serait pas déchargée de toute responsabilité à cet égard.
Extrait des minutes.
14 sept—3 JNO. L. LEWIS, Gref.

SOCIETE' HIBERNIENNE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
A une assemblée spéciale de cette société tenue dans la chambre des comités, à l'Arcade, lundi, le 11 du courant; les personnes suivantes ont été nommées d'un comité pour assister le directeur d'office ...
P. Power, encoignure du rail-road Pontchartrain.
Chs. Dimond, rue Tchoupitoulas, en face du nouveau marché.
Nicholas Hoey, rue Bienville, entre les rues du Canal et de Chartres.
Comité d'assistance, 1ère municipalité.
Alexander Park, no. 80, rue Royale.
William Hopkins, no. 20 Vieille Levée.
John B. Walace, no 87 rue du Canal.
Comité d'assistance, 2de. municipalité.
John White, rue Carondelet.
Michael Maher, rue Poydras.
James O'Rourke, rue Tchoupitoulas.
James Walsh, à Lafayette.
Comité d'assistance, 3me. municipalité.
George Pollock, rue du Maine.
Daniel Phillips, pompe à feu.
James Roach, encoignure St. Anne et Robertson.
Les docteurs Farrell et Beatty, médecins de la société, donneront leurs soins gratuits, à tout individu et toute indigence, né en Irlande ou descendant de parens irlandais.
Le Dr. Beatty demeure dans la rue du Canal no. 22 maison de M. Musson.
Le Dr. Farrell, no. 41 rue du Canal, entre les rues de Chartres et de la Bourse.
Extrait conforme aux minutes.
CONNOLLY LEPPER, secrétaire.
12 sept—10

IL a été perdu vendredi au soir au feu de la rue de l'Hôpital, un petit portefeuille violet, contenant un reçu de cent piastres, signé Armand Pitot, un billet de cinq piastres de la banque d'Orléans et deux billets de la municipalité, ainsi que d'autres papiers qui seraient nuls à d'autre personne, qu'au soussigné. Une récompense honnête sera donnée à quiconque rapportera ces objets au soussigné, au bureau du greffier de la cour de paroisse. 12 sept—2 A. GUYOL.

JE crois de mon devoir de signaler au public la cure d'une fièvre putride inflamatoire qui vient d'opérer en ma personne, le traitement du docteur Rapalu, que je recommande avec empressement à celles qui pourraient s'en trouver atteinte, et prie en même temps ce M. de recevoir par cette voie le témoignage de ma parfaite reconnaissance.
12 sept—4 J. BAPTISTE.

SANGSUES.
REçu par les derniers arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.
12 sept—3

UN jeune homme français désirerait se placer chez un marchand de marchandises sèches ou bien dans la grocerie: il connaît la partie de marchandises sèches. Son adresse est chez M. Vigne, pharmacien sur les Remparts encoignure St. Philippe, ou au bureau de ce journal. 12 sept—3

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans 11 septembre 1837.
LA direction élira un teneur de livres lundi prochain 18 du courant.
12 sep J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS.—Est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue dame Félicité Caillou Dupin, décédée, épouse de Mr. A. B. Courcelle de présenter une note exacte de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées à Pierre Henry Colsson administrateur de la dite succession.
12 sept—3

UNE personne pour remplir les fonctions de bibliothécaire de la Librairie Commerciale. heures de service, de 2 à 9 heures du soir. S'adresser par écrit, boîte No. 115, à la Poste, en déclarant ses conditions et son adresse. 12 sept—3t

DES soumissions pour les réparations à faire au wharf de la compagnie vis-à-vis la presse, seront reçues au bureau de la dite compagnie jusqu'au 20 du courant; le soussigné donnera connaissance de l'ouvrage à faire.
Bureau de la presse d'embas, 7 sept. 1837.
12 sept D. F. GUEX, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, jusqu'au vendredi 15 septembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie, des propositions cachetées pour l'entreprise des réparations à faire au pavé des rues et des banquettes et l'entretien qu'il nécessite dans les limites de la dite municipalité, conformément aux ordonnances relatives à cet objet.
Le 26 août 1837.
26 août D. PRIEUR, maire.

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commissions. Les affaires seront conduites sous la raison de PURCH et DUPLESSIS. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 29 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles. JAMES PURCH, EDWARD DUPLESSIS.
7 sept—1m

Doublons Mexicains, et espèces, à vendre par J. M. CABALLERO, no. 80 rue St. Louis. 5 sept

Cafés et cigares—300 sacs café vert de la Havane; 80,000 cigares de la Havane, 80,000 do. do. (Regalia) à vendre par J. M. CABALLERO, no. 80 rue St. Louis. 5 sept

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

CONSULAT MEXICAIN.
AVIS est par le présent donné aux négociants et autres personnes commerçant avec le Mexique, que le nouveau tarif sera mis en force dans tous les ports de la République, le 15 du présent mois, et qu'ils auront à s'y conformer ...
S. PRATS, Vice-Consul Mexicain.
7 sept—6

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur, ... situé à ... milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, ... [illegible]
AUSSI à vendre, ... de bois de première qualité ... l'habitation de M. Lucien Lafrenière, ... de Carrollton, ... Les bois sont livrables sur le bord du fleuve.
S'adresser à M. Théophile Portier, sur le susdit ... 5 sept—1m